

DECRET N° 096-2018 / PR. portant nomination du
Président et des Membres du Haut Conseil de la FATWA et des
Recours gracieux.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 20 juillet 1991, rétablie et modifiée en 2006, en 2012 et en 2017 ;

Vu la Loi organique n° 2018 - 014 du 15 février 2018 relative au Haut Conseil de la Fatwa et
des Recours gracieux ;

DECRETE :

Article Premier : Sont nommés Président et Membres du Haut Conseil de la FATWA et des
Recours gracieux :

Président : Ahmed El Hassan Ould Cheikh Mohamedou Hamed

Membres :

- Mohamed Abdellahi Ould Abedallah ;
- Mohamed Lemine Ould Daddah ;
- Ragel Ould Ethmane ;
- Mohamed Lemine Ould El Hacem ;
- Emmine Ould Ebbaty ;
- Bouna Oumar Ly ;
- Ahmed Lethik Ould Mohamed Laghdaf ;
- Mohamed Mahmoud Ould Ghali.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le 12 AVR 2018

Mohamed OULD ABDEL AZIZ

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Ministre Secrétaire Général

Cheikh Mohamed Ould Cheikh Sidiya

